



2026

Le Budget Primitif

Document examiné par :

La Commission Administration Générale du 15 janvier 2026

Le Bureau syndical du 20 janvier 2026

Le Comité syndical du 9 février 2026

Éléments de définition

Le budget est un document financier prévisionnel délibéré par le Comité syndical qui constitue :

- un acte de gestion qui retrace l'état des prévisions des dépenses et des recettes pour l'année considérée ;
- un acte politique exprimant une volonté de mener des actions délibérées ;
- un acte juridique et plus précisément une autorisation.

Le budget autorise en effet le pouvoir exécutif du Pôle métropolitain du Grand Amiénois à dépenser jusqu'à concurrence des crédits votés et à percevoir les recettes inscrites. Il retrace les autorisations de dépenses et de recettes pour l'exercice.

Principes budgétaires

Le budget doit respecter un certain nombre de principes budgétaires.

1) Le principe de l'annualité.

Le budget est établi pour une année civile qui commence le 1^{er} janvier pour s'achever le 31 décembre mais ce principe est remis en cause par la disposition des AP/CP et de la période complémentaire d'un mois (rattachement à l'exercice précédent des dépenses de fonctionnement de janvier).

2) Le principe de l'antériorité.

Le budget doit être adopté avant le 1^{er} janvier de l'année à laquelle il se rapporte. Les collectivités connaissant un renouvellement de leur assemblée délibérante cette année devront voter leur budget au plus tard le 30 avril 2026 et les comptes financiers uniques devront être adoptés pour le 30 juin suivant.

3) Le principe de l'unité.

Le principe de l'unité implique que toutes les recettes et toutes les dépenses prévues par la collectivité doivent être retracées dans un document unique.

4) Le principe de l'universalité.

L'ensemble des recettes doit couvrir l'ensemble des dépenses. Il comporte deux aspects : la non-affectation qui interdit qu'une recette particulière soit affectée à une dépense particulière ; la non-contraction qui oblige d'inscrire dans le budget toutes les dépenses et recettes, sans contraction entre elles. Il existe toutefois des dérogations à cette règle de non-affectation des recettes : en particulier, de nombreuses subventions sont affectées à une opération particulière.

5) Le principe de spécialité.

Le Président n'est autorisé à exécuter le budget que dans le cadre de ce principe de spécialité, selon lequel toutes les recettes et les dépenses inscrites au budget ne sont autorisées que pour un objet particulier, les dépenses et les recettes étant classées par chapitres et articles.

6) Le principe de l'équilibre.

Le total des dépenses doit être égal au total des recettes. Cet équilibre doit être réel, sous trois conditions :

- les prévisions budgétaires doivent être complètes, sincères et réalistes ;
- l'équilibre doit non seulement apparaître pour l'ensemble du budget, mais également au niveau des deux sections ;
- l'annuité de la dette doit être couverte par des recettes propres.

Par ailleurs, l'article 72-2 de la Constitution prévoit que les ressources propres des collectivités locales doivent constituer une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources.

Budget Primitif 2026

BUDGET PRINCIPAL

Le Comité syndical, à l'occasion de son débat d'orientation budgétaire en séance du 9 décembre 2025, a procédé à l'examen des dépenses et recettes prévisionnelles toutes sections confondues lesquelles constituent le budget primitif du budget principal.

Depuis 2024, 3 nouveautés sont intégrées dans le budget :

- La mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M57, comme délibéré en Comité syndical du 5 décembre 2023.
- L'imputation par nature est complétée par une codification fonctionnelle qui permet de répartir les crédits ouverts au budget de la collectivité par secteur de compétence ou d'action. Le vote du Comité syndical ne porte que sur la présentation par nature du budget, la nomenclature par fonction ne joue qu'un rôle d'information.
- Un Programme d'Actions Pluriannuels pour permettre une vision sur les actions à mener par le Pôle métropolitain. Ce programme, à titre informatif pour les EPCI, permet d'avoir une meilleure lisibilité sur les actions envisagées ou engagées.

1/ La section de Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre est le plus important du budget. Il permet au Pôle métropolitain d'intervenir dans ses missions de service public en partenariat avec le secteur privé.

Les principales dépenses de fonctionnement au chapitre 011 méritent des explications à savoir :

- Article 614 : Les charges locatives et de copropriété correspondent au remboursement des frais mutualisés relatifs aux locaux, fournitures et matériels partagés avec l'ADUGA et représentent 22% des dépenses du chapitre 011.
- Article 617 : Les études représentent environ 27% des dépenses de ce chapitre avec essentiellement la réalisation de l'étude relatives au schéma directeur de l'énergie.
- Article 6238 : Les dépenses liées à la communication pour environ 12% (dont 7% affectés à l'action Avélo 3).
- Article 6281 : Nous retrouvons les cotisations aux associations dont les adhésions sont à renouveler et représentent 5 % des dépenses du chapitre 011.

Chapitre 012 - Personnel

Ce chapitre concerne les dépenses de personnel charges patronales comprises. Sont inclus les agents inclus dans le tableau des effectifs du PMGA, les agents mis à disposition par Amiens métropole et le personnel ADS (42% des dépenses du chapitre).

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante reprise au chapitre 65 reprennent les dépenses habituelles liées aux indemnités des élus (15% des dépenses), la subvention à l'ADUGA (62% des dépenses) et le droit d'accès aux diverses plateformes : PCAET, CDDC, cadastre solaire (15% des dépenses).

Chapitre 042 - Amortissements

Ce chapitre prend en compte les amortissements des biens et matériels du Pôle Métropolitain. Il s'agit d'une opération d'ordre qui s'équilibre grâce à une recette d'investissement du même montant.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

Le chapitre permet d'alimenter en section investissement la poursuite des prestations liées à la révision du SCOT.

Codification fonctionnelle



Section de fonctionnement

Dépenses récapitulatives par chapitre

011 Charges à caractère général	443 290 €
012 Personnel	1 034 800 €
65 Autres charges de gestion courante	677 140 €
042 Dotation aux amortissements	60 000 €
023 Virement à la section d'investissement	80 500 €
TOTAL	2 295 730 €

Dépenses de fonctionnement 2026
Détail par chapitre

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Article	Fonction	Libellé	Montant
60612.1	020	Electricité (véhicules)	600 €
60622	020	Carburants	1 200 €
60631	020	Fournitures d'entretien	50 €
60632	020	Fournitures de petit équipement	100 €
6064	020	Fournitures administratives	1 000 €
6068	020	Autres matières et fournitures	50 €
611	020-633-80	Prestation de service <i>(voir détail)</i>	21 610 €
6132	020	Locations immobilières	4 000 €
61351	020	Locations mobilières-matériel roulant	8 800 €
614	020	Charges locatives et de copropriétés	95 000 €
61551	020	Entretien et réparation matériel roulant	1 000 €
6156	020	Maintenance	1 300 €
6161	020	Assurance multirisques (bâtim+ RC+véhicules)	10 000 €
617	80-633-032-70	Etudes et recherches <i>(voir détail)</i>	119 100 €
6182	020	Documentation générale et technique	500 €
6184	020	Versements à org. de formation	1 500 €
6185	633-032-70-50-80	Frais de colloques et séminaires <i>(voir détail)</i>	29 660 €
6188	020-633	Autres frais divers <i>(voir détail)</i>	1 400 €
62261	020	Frais médicaux et paramédicaux	500 €
62268	50-70	Honoraires <i>(voir détail)</i>	10 000 €
6228	020-70	Autres services extérieurs (divers) <i>(voir détail)</i>	43 160 €
6231	020-70	Annonces et insertions <i>(voir détail)</i>	4 000 €
6234	020	Réceptions	5 000 €
6236	50-60-020-80-633	Catalogues et imprimés <i>(voir détail)</i>	9 850 €
6238	60-70-80-633-020	Divers - Communications <i>(voir détail)</i>	50 700 €
6251	020	Voyages, déplacements et missions	1 000 €
6262	020	Frais de télécommunications	1 000 €
6281	70-50-032	Cotisations/adhésions <i>(voir détail)</i>	21 110 €
6288	020	Autres services extérieurs	100 €
Total chap.011			443 290 €

Détail Article 611 - Prestation de service

Fonction 633	Bilan tourisme	3 500 €
Fonction 020	ADICO (protection des données)	610 €
Fonction 80	Avélo 3	17 500 €
Total Art. 611		21 610 €

Détail Article 617 - Etudes et recherches

Fonction 80	Etude EMC ²	11 400 €
Fonction 032	Etude CDDC	4 000 €
Fonction 70	Etude projet réemploi matériaux	53 700 €
Fonction 70	construction/Filière biosourcé (E2PM) Schéma directeur énergie	50 000 €
Total Art. 617		119 100 €

Détail Article 6185 - Frais de colloques et séminaires

Fonction 633	Tourisme (divers)	1 000 €
Fonction 032	CDDC	4 800 €
Fonction 70	PCAET COPIL	2 000 €
Fonction 70	PCAET 4 évènements	8 000 €
Fonction 70	AMORCE	500 €
Fonction 50	Fédé des Scot	500 €
Fonction 50	Séminaire SCoT	9 000 €
Fonction 80	Avélo 3	3 860 €
Total Art. 6185		29 660 €

Détail Article 6188 - Autres frais divers

Fonction 633	Bilan tourisme - Données INSEE	400 €
Fonction 020	Provision	1 000 €
Total Art. 6188		1 400 €

Détail Article 62268 - Autres honoraires, conseils...

Fonction 50	Enquête publique Scot-commissaires enquêteurs	8 000 €
Fonction 70	INTERREG comptable	2 000 €
Total Art. 62268		10 000 €

Détail Article 6228 - Autres services extérieurs (divers)

Fonction 020	Convention assistance AM	39 500 €
Fonction 020	Somme Numérique	1 200 €
Fonction 020	Antivirus/Freshmail/Total	560 €
Fonction 70	Interreg	400 €
Fonction 633	Somme Tourisme (données touristiques)	1 500 €
Total Art. 6228		43 160 €

Détail Article 6231 - Annonces et insertions

Fonction 020	Autres annonces et insertions	1 000 €
Fonction 50	Enquête publique Scot	3 000 €
Total Art. 6231		4 000 €

Détail Article 6236 - Catalogues et imprimés

Fonction 50	Registre enquête publique Scot	600 €
Fonction 80	Avélo 3	4 250 €
Fonction 020	Divers	5 000 €
Total Art. 6236		9 850 €

Détail Article 6238 - Divers communications

Fonction 020	Communication PMGA	5 000 €
Fonction 60	Développement éco-Emploi insertion	5 000 €
Fonction 633	Tourisme	2 000 €
Fonction 80	AVELO 3	30 200 €
Fonction 70	COT TEN	2 000 €
Fonction 70	PCAET Com	3 500 €
Fonction 70	Interreg	3 000 €
Total Art. 6238		50 700 €

Détail Article 6281 - Concours divers - Adhésions

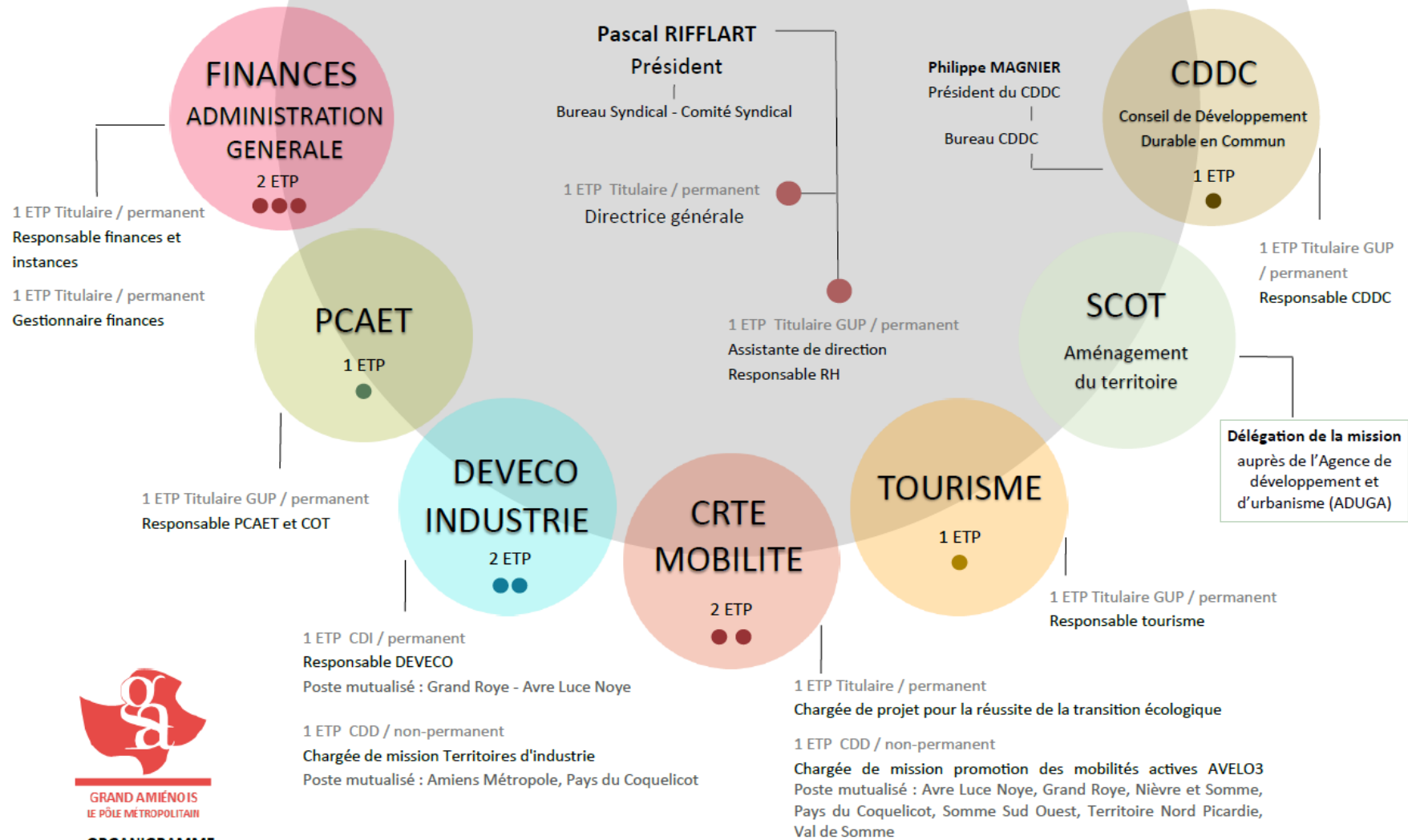
Fonction 50	Fédération des SCoTs	3 710 €
Fonction 70	CD2E (PCAET)	5 000 €
Fonction 70	CAUE (PCAET)	100 €
Fonction 70	CEREMA (PCAET)	2 000 €
Fonction 70	Pôle énergie (PCAET)	2 500 €
Fonction 032	Conseils Nationaux des Conseils de Développements	2 800 €
Fonction 633	Agence française des chemins de Compostelle	5 000 €
Total Art.6281		21 110 €

Chapitre 012 - Charges de personnel

Article	Fonction	Libellé	Montant
6218	020	Autre personnel extérieur (GUP)	163 700 €
6218	510	Autre personnel extérieur (ADS)	432 000 €
64111	020	Rémunération principale personnel titulaire	258 700 €
64131	020	Rémunération principale personnel non titulaire	174 400 €
6453.1	020	Cotisations caisses de retraite	1 500 €
6456	020	Cotisation sécurité sociale supplément familial	1 000 €
6474	020	Versements aux autres œuvres sociales (CNAS)	2 500 €
6475	020	Médecine du travail	500 €
6478	020	Autres charges (restauration Fauga)	500 €
Total chap.012			1 034 800 €

Tableau des effectifs 2026

Catégorie du poste	Grade ou emploi de l'agent	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Emploi non-permanent à temps complet	Emploi non-permanent à temps non-complet	Total postes à l'effectif	Agent titulaire en poste	Agent contractuel en poste	Total agents en poste	Missions du poste	Pourvu Vacant
A		4	0	3	0	7	1	4	5		
A+	Ingénieur en chef	1				1	1		1	Directrice générale	pourvu
A	Attaché	1				1	0	0	0	Administration et Finances	vacant
A	Attaché	1				1	0	1	1	Responsable DEVECO mutualisé CcALN et CcGR	pourvu
A	Attaché	1				1	0	0	0	Chargé(e) de projet pour la réussite de la transition écologique du Grand Amiénois	vacant
A	Attaché			1		1		1	1	Responsable CRTE et Mobilité	pourvu
A	Attaché			1		1		1	1	Chargé(e) de mission Territoire d'industrie	pourvu
A	Attaché			1		1		1	1	Chargé(e) de mission promotion des mobilités actives	pourvu
B		1			0	1	1	0	1		
B	Rédacteur principal	1				1	1		1	Responsable Finances et Instance	pourvu
C		1	0	0	0	1	1	0	1		
C	Adjoint administratif principal 2e classe	1				1	1		1	Opérateur financier /Titulaire	pourvu



GRAND AMIÉNOIS
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

**ORGANIGRAMME
DES SERVICES OPÉRATIONNELS**
au 09/02/2026

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Article	Fonction	Libellé	Montant
65311	020	Indemnités élus	105 000 €
65313	020	Cotisation retraite des élus	5 000 €
65314	020	URSSAF élus	34 000 €
65315	020	Formation élus	1 500 €
657358	70	Subvention Écoloustics	1 500 €
65748	50	Subvention de fonctionnement Aduga	415 000 €
65818	020-032-70	Droit d'utilisation informatique autres	115 140 €
Total chap.65			677 140 €

Détail Article 65818 - Droit d'utilisation informatique autre

Fonction 020	Sécurité informatique	10 000 €
Fonction 70	Action qualité de l'air	3 000 €
Fonction 70	Logiciel plateforme PCAET	70 000 €
Fonction 70	Cadastre solaire	7 640 €
Fonction 70	Outil évaluation stockage carbone Interreg	20 000 €
Fonction 032	Plateforme collaborative CDDC	4 500 €
Total Art. 65818		115 140 €

Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre les sections

Article	Libellé	Montant
6811	Dotation aux amortissements	60 000 €
Total chap.042		60 000 €

Chapitre 023 - Virement section investissement

Article	Libellé	Montant
023	Virement section d'investissement	80 500 €
Total chap.023		80 500 €

Total des dépenses de fonctionnement		2 295 730 €
---	--	--------------------

2/ la section de Fonctionnement - Recettes

Chapitre 74 - Dotations et participations

Les participations des territoires sont calculées au plus juste pour financer les charges structurantes et de compétences du Pôle.

L'excédent de l'exercice 2025 fait diminuer la contribution d'autant.

Section de fonctionnement

Recettes récapitulatives par chapitre

002 Excédent de fonctionnement reporté	314 241 €
74 Dotation et participation	1 980 489 €
77 Produits spécifiques	1 000 €
TOTAL	2 295 730 €

Recettes de fonctionnement 2026 Détail par chapitre

Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté

Article	Libellé	Montant
002	Excédent de fonctionnement reporté	314 241 €

Chapitre 74 - Dotations et participations

Article	Fonction	Libellé	Montant
744	020	FCTVA sur fonctionnement	2 625 €
74718	60	Participations Etat	30 000 €
74751	80-70-510-020-633	Participations des GPF de rattachement	1 410 991 €
74778	70	Europe Interreg	44 200 €
747888	70-80	Soutien ADEME	329 540 €
74888	020-80-60	Participations EPCI	163 133€
Total chap.74			1 980 489 €

Détail Article 744 - FCTVA sur fonctionnement

Fonction 020	Dépenses 2024	2 625 €
Total Art. 744		2 625 €

Détail Article 74718 - Participations Etat

Fonction 60	FNADT soutien TI nouveau contrat	30 000 €
Total Art. 74718		30 000 €

Détail Article 74751 - Participations des GPF de rattachement

Fonction 80	Contribution Projet AVELO 3 (Axe 3)	15 316 €
Fonction 70	Contribution logiciel PCAET	70 000 €
Fonction 70	Schéma directeur de l'énergie	16 670 €
Fonction 510	Remboursement ADS	432 000 €
Fonction 020	Contribution statutaire	872 005 €
Fonction 633	Agence française des chemins de Compostelle	5 000 €
Total Art. 74751		1 410 991 €

Détail Article 74778 - Autres fonds européens (Interreg)

Fonction 70	Subvention sur poste Finances	17 200 €
Fonction 70	Subvention sur évaluation carbone	12 000 €
Fonction 70	Subvention sur démonstrateur	15 000 €
Total Art. 74778		44 200 €

Détail Article 747888 - Participations autres organismes (Ademe)

Fonction 70	E2PM	80 000 €
Fonction 70	COT Phase 2	165 000 €
Fonction 70	Schéma directeur de l'énergie	33 330 €
Fonction 80	AVELO 3 axe 3 (projet)	18 210 €
Fonction 80	AVELO3 axe 4 (poste)	33 000 €
Total Art. 747888		329 540 €

Détail Article 74888 - Autres attributions et participations

Fonction 020	Contribution GUP	58 500 €
Fonction 80	Contribution poste AVELO 3 (Axe 4)	7 833 €
Fonction 60	Mutualisation poste Dév.Éco (ALN/GR)	74 400 €
Fonction 60	Mutualisation poste TI (CAAM/PC)	22 400 €
Total Art. 74888		163 133 €

Chapitre 77 - Produits spécifiques

Article	Libellé	Montant
773	Produits exceptionnels opération gestion	1 000 €
Total chap.77		1 000 €

Total des recettes de Fonctionnement	2 295 730 €
---	--------------------

ÉVOLUTIONS DU BUDGET - SECTION DE FONCTIONNEMENT

❖ Dépenses

Chapitre		BP 2023	BP 2024 + DM1	BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	925 005,00 €	1 135 650,00 €	659 906,00 €	443 290,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 119 985,00 €	1 161 460,00 €	1 110 050,00 €	1 034 800,00 €
65	Autres charges de gestion courante	766 140,00 €	761 390,00 €	682 680,00 €	677 140,00 €
023	Virement à la section d'investissement	255 306,00 €	195 794,00 €	112 500,00 €	80 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	23 262,00 €	37 506,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL		3 089 698,00 €	3 291 800,00 €	2 625 136,00 €	2 295 730,00 €

❖ Recettes

Chapitre		BP 2023	BP 2024 + DM1	BP 2025	BP 2026
013	Atténuations de charges				- €
74	Dotations et participations	2 868 495,00 €	2 729 733,00 €	2 279 946,00 €	1 980 489,00 €
77	Produits spécifiques	- €	558,00 €	44 879,00 €	1 000,00 €
13	Remboursement assurance	35 200,00 €	- €	- €	
002	Excédent de fonctionnement reporté	186 003,00 €	561 509,00 €	300 311,00 €	314 241,00 €
TOTAL		3 089 698,00 €	3 291 800,00 €	2 625 136,00 €	2 295 730,00 €

Budget Primitif 2026

BUDGET PRINCIPAL

1/ La Section d'investissement - Dépenses

La section d'investissement porte exclusivement sur la prise en charge de la dépense concernant la révision du SCOT.

Section d'investissement

Dépenses récapitulatives par chapitre

20 Immobilisations incorporelles	121 500 €
21 Immobilisations corporelles	34 000 €
001 Résultat investissement reporté	33 414 €
TOTAL	188 914 €

Dépenses d'investissement 2026 Détail par chapitre

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Article	Fonction	Libellé	Montant
202	501	Frais d'études SCOT	120 000 €
2033	020	Frais d'insertion	1 500 €
Total chap.20			121 500 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Article	Fonction	Libellé	Montant
215731	70	Matériel roulant (Démonstrateur)	23 000 €
21838	020	Matériel informatique	8 000 €
21848	020	Matériel de bureau et mobiliers	2 000 €
2188	020	Autres immo corporelles	1 000 €
Total chap.21			34 000 €

Chapitre 001 - Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé

Article	Libellé	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	33 414 €

Total dépenses d'investissement	188 914 €
--	------------------

2/ la Section d'investissement - Recettes

Les recettes d'investissement sont de trois sortes :

- Le FCTVA (liés aux dépenses 2023-2024)
- Les amortissements inscrits en dépense de fonctionnement
- Le virement de la section de fonctionnement

Section d'investissement

Recettes récapitulatives par chapitre

10 Dotations, fonds divers et réserves	48 414 €
040 Amortissements	60 000 €
021 Virement de la section de fonctionnement	80 500 €
TOTAL	188 914 €

Recettes d'investissement 2026 Détail par chapitre

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Article	Libellé	Montant
10222	FCTVA	15 000 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	33 414 €
Total chap.10		48 414 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section

Article	Libellé	Montant
	Amortissements :	
2802	<i>Liés à la réalisation des documents d'urbanisme</i>	41 215 €
28051	<i>Concession et droits similaires</i>	2 420 €
281828	<i>Matériel de transport</i>	7 365 €
281838	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	7 000 €
281848	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	500 €
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	1 000 €
28188	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	500 €
Total chap.040		60 000 €

Chapitre 021 - Autofinancement

Article	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	80 500 €
Total chap.021		80 500 €

Total recettes d'investissement	188 914 €
--	------------------

ÉVOLUTIONS DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT

❖ Dépenses

Chapitre		BP 2023	BP 2024 + DM1	BP 2025	BP 2026
001	Solde d'exécution d'investissement reporté (opération d'ordre)	60 260,00 €	60 496,00 €	41 630,00 €	33 414,00 €
20	Immobilisations incorporelles	282 256,00 €	279 935,00 €	181 500,00 €	121 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	11 000,00 €	28 500,00 €	11 000,00 €	34 000,00 €
TOTAL Dépenses d'Investissement		353 516,00 €	368 931,00 €	234 130,00 €	188 914,00 €

❖ Recettes

Chapitre		BP 2023	BP 2024 + DM1	BP 2025	BP 2026
10	Dotations, fonds divers et créances	74 948,00 €	135 496,00 €	61 630,00 €	48 414,00 €
21	Immobilisations corporelles	- €	135,00 €	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	255 306,00 €	195 794,00 €	112 500,00 €	80 500,00 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	23 262,00 €	37 506,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL Recettes d'Investissement		353 516,00 €	368 931,00 €	234 130,00 €	188 914,00 €

Programme d'Actions Pluriannuels 2024 - 2029

PPI pour BP 2026

Projets	Coût prévisionnel		Réalisation 2022		Réalisation 2023		Réalisation 2024		BP 2025		BP 2026		BP 2027		BP 2028		BP 2029	
	Dépenses	Recettes*	Dépenses	subv/fctva	Dépenses	subv/fctva	Dépenses	subv/fctva	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Etude EMC ²	681 284,19 €	103 040,00 €			167 352,00 €	- €	490 532,19 €	103 040,00 €	12 000,00 €	- €	11 400,00 €							
Mutualisation OT	71 310,00 €	29 712,50 €					30 510,00 €	12 712,50 €	40 800,00 €	17 000,00 €								
TENMOD	227 799,00 €	100 000,00 €					167 442,00 €		60 357,00 €	100 000,00 €								
E2PM (Filière matériaux biosourcés réemploi)	227 799,00 €	80 000,00 €			- €	- €			113 400,00 €	- €	53 700,00 €	80 000,00 €						
INTERREG : Δ	305 710,00 €	122 284,00 €																
Outil évaluation stockage carbone	80 000,00 €	48 000,00 €							- €	- €	20 000,00 €	12 000,00 €	20 000,00 €	12 000,00 €	20 000,00 €	12 000,00 €	20 000,00 €	12 000,00 €
Démonstrateur	59 000,00 €	35 400,00 €									23 000,00 €	13 800,00 €	36 000,00 €	21 600,00 €				
Schéma directeur énergie	110 000,00 €	64 166,00 €							- €	- €	50 000,00 €	33 333,00 €	60 000,00 €	30 833,00 €				
Etude méthaniseur	25 000,00 €	- €			- €	- €			25 000,00 €	- €								
Avélo 3 Axe 3 : Δ	92 090,00 €	46 150,00 €							17 030,00 €	- €	38 780,00 €	18 210,00 €	36 280,00 €	27 940,00 €				
Etude co-voit	40 000,00 €	10 000,00 €											40 000,00 €	10 000,00 €				
Investissement haut niveau de service co-voiturage	100 000,00 €	57 900,00 €													100 000,00 €	57 900,00 €		
Document promotion touristique	51 548,00 €	13 145,00 €			31 548,00 €	13 145,00 €			20 000,00 €									
Accompagnement mobilité douce	- €	- €			- €	- €			- €	- €								
Qualité de l'air	3 000,00 €	- €			- €	- €	- €	- €			3 000,00 €	- €						
Cadastre solaire	66 140,00 €	22 175,00 €			- €	- €	33 600,00 €	9 725,00 €	16 980,00 €	12 450,00 €	7 640,00 €	- €	2 640,00 €	- €	2 640,00 €		2 640,00 €	- €
logiciel Futureproofed	547 512,00 €	- €	66 878,00 €	- €	66 878,00 €	- €	66 878,00 €	- €	66 878,00 €	- €	70 000,00 €		70 000,00 €		70 000,00 €		70 000,00 €	
Etude pré-figuration du PMGA	15 000,00 €	- €					15 000,00 €	- €										
SCOT (AP/CP)	514 043,00 €	124 557,54 €	35 397,00 €	2 846,42 €	67 169,40 €	- €	83 707,20 €	13 711,12 €	80 000,00 €	44 000,00 €	120 000,00 €	15 000,00 €	127 769,40 €	14 000,00 €		22 000,00 €		13 000,00 €
Totaux	3 217 235,19 €	856 530,04 €	102 275,00 €	2 846,42 €	332 947,40 €	13 145,00 €	887 669,39 €	139 188,62 €	452 445,00 €	173 450,00 €	397 520,00 €	172 343,00 €	392 689,40 €	116 373,00 €	192 640,00 €	91 900,00 €	92 640,00 €	25 000,00 €

*les contributions EPCI ne sont pas prises en compte dans les recettes

Δ = Dans le détail annuel ne figurent pas les charges de personnels

Délibérations faisant appels à contributions auprès des EPCI en 2026 :

EPCI	PFIA 2025	PFIA Répartition en % PM	Contribution 2026 avec excédent (PFIA 2025)
CA Amiens métropole	234 518 335	0,5867342159694620	511 635 €
CC Avre Luce Noye	16 389 359	0,0410040336637519	35 756 €
CC Grand Roye	27 732 578	0,0693832847211794	60 503 €
CC Nièvre et Somme	21 252 733	0,0531715596307781	46 366 €
CC Pays du Coquelicot	25 030 367	0,0626227060548289	54 607 €
CC Somme Sud Ouest	31 850 454	0,0796856721499468	69 486 €
CC Territoire Nord Picardie	23 028 733	0,0576148794571864	50 240 €
CC Val de Somme	19 898 581	0,0497836483528668	43 412 €
Total	399 701 140	1	872 005 €

« Participations pour projets délibérés » :

EPCI	Projet AVELO3 Axe 3	Poste AVELO3 axe 4	Total par EPCI
CA Amiens métropole	- €	- €	- €
CC Avre Luce Noye	2 188 €	1 119 €	3 307 €
CC Grand Roye	2 188 €	1 119 €	3 307 €
CC Nièvre et Somme	2 188 €	1 119 €	3 307 €
CC Pays du Coquelicot	2 188 €	1 119 €	3 307 €
CC Somme Sud Ouest	2 188 €	1 119 €	3 307 €
CC Territoire Nord Picardie	2 188 €	1 119 €	3 307 €
CC Val de Somme	2 188 €	1 119 €	3 307 €
Total	15 316 €	7 833 €	23 149 €

2026 estimation participations avec excédent (PFIA 2025)

EPCI	Contribution	Poste mutualisé D.Eco	Poste mutualisé TI	compensation PCAET	Poste AVELO3	Projet AVELO3	Schéma directeur de l'énergie	TOTAL	comparatif 2025/2026
CAAM	511 635 €	- €	11 200 €	58 500 €	- €	- €	2 381 €	583 716 €	- 218 049 €
CC ALN	35 756 €	37 200 €			1 119 €	2 188 €	2 381 €	78 644 €	- 17 485 €
CCGR	60 503 €	37 200 €			1 119 €	2 188 €	2 381 €	103 391 €	- 26 619 €
CCN&S	46 366 €				1 119 €	2 188 €	2 381 €	52 054 €	- 19 903 €
CCPC	54 607 €		11 200 €		1 119 €	2 188 €	- €	69 114 €	- 21 646 €
CC2SO	69 486 €				1 119 €	2 188 €	2 381 €	75 174 €	- 32 936 €
CCTNP	50 240 €	- €			1 119 €	2 188 €	2 381 €	55 928 €	- 36 831 €
CCVS	43 412 €	- €			1 119 €	2 188 €	2 381 €	49 100 €	- 34 875 €